**Modèle de dénonciation au Ministère public**

Lettre signature

Au Ministère public

…………………………

………………………….

**Construction** *d’un garage***sur l’article ….. au lieu-dit ……..**

**Dénonciation pénale**

Monsieur le procureur général,

Par la présente, nous dénonçons *M. et Mme ……, domiciliés …* ……, à .., pour violation des prescriptions de la LConstr. en application de l’article 55 de la loi sur les constructions (LConstr.), du 25 mars 1996 ; en effet, selon cette disposition, les infractions à la présente loi et à ses dispositions d’exécution sont punies des arrêts ou d’une amende d’un montant maximum de fr. 40’000.-.

Notre dénonciation est motivée comme suit: Lors d’un contrôle effectué le…., nous avons constaté qu*’un garage* était en cours de construction sur l’article cadastrale no ….. (annexe 1), alors qu’aucun permis de construire n’a été délivré. En vertu de l’article 27 en lien avec l’article 2 LConstr., la construction *d’un garage* est soumise à l’obligation du permis de construire, lequel est délivré par le Conseil communal. C’est le permis de construire qui donne droit à l’exécution du projet, dès qu’il est entré en force (art. 83 du règlement d’exécution de la loi sur les constructions RELConstr., du 16 octobre 1996). Selon le RELConstr, un début anticipé des travaux n’est possible que pour les projets qui peuvent faire l’objet d’une procédure simplifiée, et ce à la condition expresse que les voisins aient donné leur accord (art. 84). Or, nous ne nous trouvons manifestement pas dans un tel cas.

Enfin, nous vous informons que nous avons notifiée une décision ordonnant la suspension des travaux le ………en vue de faire cesser cet état de fait illégal (annexe 2). Compte tenu de ce qui précède, il y a lieu de constater qu’en ayant commencé les travaux alors qu’aucune autorisation n’avait été délivrée, M. ….n’a pas respecté les dispositions de la LConstr. En vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d’agréer, Monsieur le procureur général, nos salutations distinguées.

Le Conseil communal

Le/la président(e) Le/la secrétaire

Annexes mentionnées